

Le programme SUDOE

2014-2020

Coopération territoriale

Dans le cadre de sa politique régionale, un des objectifs clés de l'Union européenne (UE) est la **coopération territoriale européenne**. Cette dernière comporte trois piliers : la coopération transfrontalière, la coopération transnationale et la coopération interrégionale.

La coopération territoriale bénéficie d'un budget européen de 10,1 milliards € pour la période 2014-2020. Le programme au travers duquel cet objectif est mis en œuvre s'intitule INTERREG V. C'est le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** qui abonde ce programme, réparti comme suit :

- INTERREG V A pour la coopération transfrontalière, 6,6 milliards € ;
- INTERREG V B pour la coopération transnationale, 2,1 milliards € ;
- INTERREG V C pour la coopération interrégionale, 500 millions € (avec les programmes INTERREG EUROPE, Urbact, Interact et ESPON).

Les programmes INTERREG V A et INTERREG V B sont limités à certaines zones géographiques de l'UE. Il y a 15 programmes INTERREG V B de coopération transnationale

(En anglais : http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/trans-national/).

Parmi ces 15 programmes figure l'**INTERREG V B Sud-ouest Européen**, auprès duquel les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine peuvent obtenir des subventions dans le cadre de projets de coopération transnationale qui visent le développement territorial de l'espace Sud-ouest européen. L'autorité de gestion de ce programme est la Communauté autonome de Cantabrie. Il faut noter que le programme SUDOE ne s'adresse pas à la Région Nouvelle-Aquitaine, mais toujours aux anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<http://europe-international.aquitaine.fr>

Quels sont les objectifs du programme SUDOE ?

L'objectif principal du programme SUDOE est de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale des régions du Sud-ouest de l'Europe, par l'intermédiaire de la coopération dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la gestion du patrimoine naturel et culturel.

SUDOE contribue ainsi à se concentrer sur les domaines où le territoire bénéficie d'avantages compétitifs en orientant les ressources vers la compétitivité et la croissance verte et durable. Il soutient l'intégration des régions participantes et l'atteinte de résultats tangibles, garantissant la visibilité de coopération transnationale.

Quelles sont les priorités du programme SUDOE ?

Le programme vise particulièrement les faiblesses de la zone géographique dans les domaines de l'innovation, de l'environnement et de la cohésion sociale. L'objectif recherché est ainsi de lutter contre les asymétries existantes entre les différents territoires du programme. Cinq axes prioritaires et huit objectifs spécifiques ont ainsi été définis :

Axe 1 : Promouvoir les capacités d'innovation

La priorité de cet axe consiste à favoriser les investissements dans la R&I (recherche et innovation), en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et de développement et le secteur de l'enseignement supérieur ainsi que les investissements dans le développement de produits et de services, dans les transferts de technologie, ou encore dans l'innovation sociale. Il vise également à soutenir les activités de recherche technologique et appliquée.

Deux objectifs spécifiques ont été définis :

- **Objectif 1 : Renforcer le fonctionnement synergique et en réseau de la R&I au niveau transnational dans les secteurs spécifiques du SUDOE (industrie aérospatiale et aéronautique, tourisme, biotechnologie et santé...) et liés à la spécialisation intelligente (renforcer la connexion entre les différentes stratégies régionales de spécialisation intelligente).**

Types d'actions pouvant être financées : création ou développement de plateformes de coopération ; développement de Partenariats européens d'Innovation (PEI) et de Plateformes technologiques européennes (PTE) ; coordination entre les stratégies régionales de spécialisation intelligentes ; développement de modèles de transfert de technologie, de gestion de l'innovation et d'innovation ouverte.

- **Objectif 2 : Développer la diffusion de la recherche appliquée en relation avec les technologies clés génériques (technologies pluridisciplinaires, moteurs de l'innovation dans les processus et les produits : nanotechnologie ; micro-nanoélectronique ; photonique ; biotechnologie industrielle ; matériaux avancés ; systèmes de production avancés).**

Types d'actions pouvant être financées : consolidation de chaînes de valeur dans le secteur des technologies clés génériques (TCG) ; développement d'actions pilotes et de projets de démonstration multi-TCG au niveau transnational ; diffusion des technologies TCG au niveau des entreprises et autre infrastructures de RDI ; application de l'innovation afin d'améliorer la protection de l'environnement.

Axe 2 : Compétitivité et internationalisation des PME

Le but recherché au travers de cet axe est de favoriser l'esprit d'entreprise, le perfectionnement des institutions de soutien à leur développement ainsi que la recherche de solutions transnationales pour soutenir les PME, notamment dans leur accès aux financements. Par ailleurs, les PME ont tendance à concentrer leurs priorités sur leurs marchés intérieurs respectifs. Ainsi, l'objectif final ne serait pas de soutenir directement leur internationalisation mais plutôt de créer de nouvelles approches et de nouveaux instruments tels que les réseaux thématiques ou réseaux d'excellence qui contribueraient à leur internationalisation.

Deux objectifs spécifiques ont été définis :

- **Objectif 3 : Développement de capacités pour l'amélioration de l'environnement des entreprises de l'espace SUDOE.**

Type d'actions pouvant être financées : renforcement des institutions de soutien aux entreprises ; développement de nouveaux services et de services innovants de soutien au développement des entreprises ; promotion de l'entrepreneuriat dans des secteurs clés ; soutien des activités d'information sur le financement.

- **Objectif 4 : Amélioration et accroissement des possibilités d'internationalisation des PME.**

Type d'actions pouvant être financées : création et consolidation des réseaux et services de soutien pour l'internationalisation ; soutien du développement et de l'internationalisation des modèles de coopération inter- entreprises.

Axe 3 : Efficience des politiques en matière d'efficacité énergétique

Les thématiques abordées par cet axe sont de deux ordres : l'efficacité énergétique, notamment dans la construction et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics et les parcs de logements. Il s'agira ainsi de capitaliser les initiatives, les ressources et les compétences des acteurs clés des territoires afin de changer les comportements des décideurs locaux et du grand public et de les orientés vers une économie à faible émission de carbone.

Un objectif spécifique a été défini:

- **Objectif 5 : Améliorer les politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les logements par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe.**

Type d'actions pouvant être financées : transfert de l'innovation, sa valorisation et son application (ces actions doivent s'orienter de façon prioritaire vers les collectivités publiques et les organismes de gestion de parcs de logement, tels que les offices HLM, ainsi que vers les entreprises de différents secteurs professionnels comme la construction, l'urbanisme, l'architecture, etc.) ; actions favorisant le changement des comportements des décideurs, des acteurs économiques et du grand public ; création d'outils d'observation et d'analyse ; accompagnement des projets d'économie d'énergie dans les bâtiments publics et les logements ; amélioration de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables dans les bâtiments et logements.

Axe 4 : Prévenir et gérer les risques naturels

La priorité consiste à favoriser l'adaptation au changement climatique par la mise en commun des pratiques et des instruments. L'objectif de cet axe est d'accroître les capacités d'alerte et d'apporter des réponses communes et plus précises aux situations de crises nécessitant une coordination transnationale. Par ailleurs, le recours au secteur entrepreneurial et notamment les PME est apprécié en matière de régénération des sols endommagés suite à des catastrophes naturelles.

Un objectif spécifique a été défini :

- **Objectif 6 : Amélioration de la coordination et de l'efficacité des instruments de prévention, de gestion des catastrophes et de réhabilitation des zones sinistrées.**

Type d'actions pouvant être financées : mutualisation de plans d'urgence ; systèmes d'alerte rapide ; développement d'instruments transnationaux de gestion du risque ; outils et méthodes de régénération des sols endommagés suite à des catastrophes naturelles.

Axe 5 : Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources

Il s'agit à la fois de préserver et de protéger l'environnement mais également d'encourager une utilisation rationnelle des ressources. Cet axe favorise l'exploitation économique des zones naturelles tout en ayant pour but de réduire l'impact environnemental dans les espaces touristiques. Par ailleurs, ces projets devront

favoriser la mise en œuvre de stratégies de production et de restauration des écosystèmes, ainsi qu'une gestion intégrée des ressources naturelles via la coopération, l'échange d'expériences et la capitalisation des bonnes pratiques.

Deux objectifs spécifiques ont été définis :

- **Objectif 7 : Améliorer les méthodes de gestion du patrimoine naturel et culturel commun par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe.**
- **Objectif 8 : Renforcer la coopération des gestionnaires d'espaces naturels du SUDOE par le développement et la mise en œuvre de méthodes conjointes.**

Type d'actions financées : les stratégies de développement durable et d'atténuation de l'impact environnemental dans les espaces touristiques ; l'exploitation économique des zones naturelles (massifs forestiers, zones agricoles, approvisionnement d'eau, etc.); l'amélioration de la connaissance du patrimoine culturel et naturel commun et du potentiel économique des zones naturelles; la création et la promotion de produits touristiques basée sur le patrimoine naturel et culturel reconnu au niveau international; la valorisation économique de produits provenant de l'exploitation forestière et des ressources naturelles; la définition et la mise en œuvre de stratégies conjointes de protection et de restauration des écosystèmes ; la gestion intégrée des ressources et zones naturelles; l'amélioration des connaissances; la création d'outils de travail conjoints /partagés; la réalisation de projets pilotes d'aménagement ou de travaux d'ingénierie écologique visant à créer ou restaurer les continuités écologiques (trames vertes et bleues), y compris en zones urbaines et périurbaines.

Qui peut participer ?

Le programme SUDOE est ouvert aux entités publiques, aux organismes de droit public (tel que définis dans la directive 2014/24/UE :

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.094.01.0065.01.FRA) ainsi qu'aux entités privées (à l'exception des grandes entreprises).

Elles doivent être situées dans l'espace Sud-ouest européen, correspondant aux 31 régions appartenant des cinq Etats membres de l'UE que sont l'Espagne (à l'exception des îles Canaries), la France, le Portugal (à l'exception de Madère et des Açores), le Royaume-Uni et l'Andorre. Les régions faisant partie de l'espace Sud-ouest européen pour 2014-2020 sont :

France

- Nouvelle-Aquitaine ;
- Ex-région Auvergne ;
- Occitanie

Espagne

- Galicia ;
- Principado de Asturias ;

- Cantabria ;
- País Vasco ;
- Comunidad Foral de Navarra ;
- La Rioja ;
- Aragón ;
- Comunidad de Madrid ;
- Castilla y León ;
- Castilla-La Mancha ;
- Extremadura ;
- Cataluña ;
- Comunidad Valenciana ;
- Islas Baleares ;
- Andalucía ;
- Región de Murcia ;
- Ciudad Autónoma de Ceuta ;
- Ciudad Autónoma de Melilla.

Portugal

- Norte ;
- Algarve ;
- Centro ;
- Lisboa e Vale do Tejo ;
- Alentejo.

Royaume-Uni

- Gibraltar

Andorre

Les projets soumis doivent impliquer au moins deux partenaires de deux pays participant au programme.

Quel est le budget du programme ?

SUDOE permet de cofinancer des projets de coopération au sein du territoire du Sud-ouest de l'UE par le biais du FEDER. 141,8 millions € seront investis pour cet espace pendant la période 2014-2020, dont 106,8

de fonds européens et 35 millions venant des institutions publiques nationales. Les projets approuvés peuvent être cofinancés par le FEDER à hauteur de 75% pour les entités publiques et 50% pour les entités privées. A noter que ces dernières ne pourront pas être chef de file de projet. Les partenaires andorrans ne recevront pas de fonds européens.

	Axe 1 Innovation	Axe 2 Compétitivité et internationalisation des PME	Axe 3 Efficacité énergétique	Axe 4 Risques naturels	Axe 5 Environnement et ressources naturelles	Totaux (en millions d'euros)
FEDER	39,5	14,5	11,7	12,8	21,4	99,9
Contributions nationales	13,1	4,9	3,9	4,2	7,1	35
Totaux (en millions d'euros)	52,6	19,9	15,6	17	28,4	141,8
Pourcentage de la dotation globale	37%	14%	11,7%	12%	20%	94,1%*

*Les 6% (environ 8 millions €) restants correspondent à l'Axe 6 sur l'utilisation de l'assistance technique.

Comment participer au programme ?

Le financement de projets par le programme INTERREG V B SUDOE se fait sur la base d'appels à projets.

Les appels à projets se déroulent en effet en deux phases :

- La première phase consiste à présenter une proposition de projet (note conceptuelle) qui décrit la pertinence du projet ainsi que les principaux résultats espérés, en détaillant les liens entre les objectifs et les résultats du projet avec ceux du programme.
- La deuxième phase, réservée aux projets retenus lors de la phase précédente, est dédiée à la présentation du formulaire de candidature complet.

Le site internet met à disposition un modèle de présentation pour les propositions de projets (première phase) à l'adresse suivante : <http://www.interreg-sudoe.eu/contenidoDinamico/LibreriaFicheros/23AEBD6E-D6CC-2167-0394-8EDC4FFA1CAD.pdf>, ainsi qu'un kit de candidature afin de consulter les modèles de documents pour la préparation de la seconde phase.

Calendrier des prochains appels à projets

Sur la période 2014-2020, le programme ouvrira cinq appels à projets : <http://interreg-sudoe.eu/fra/projets/appels-a-projets-suivants>

- Premier appel à projets : 21 septembre 2015, ouvert aux axes 1 à 5
- Second appel à projets : Début 2017, ouvert aux axes 1 et 5
- Troisième appel à projets : Fin 2017 ou début 2018, ouvert aux axes 2,3 ou 4
- Quatrième appel à projets : Fin 2018, ouvert aux axes 1 et 5
- Cinquième appel à projets : Début 2020, ouvert aux axes 1 et 5

A noter que les périodes sont provisoires puisque le nombre final d'appels à projets dépendra du type de projets approuvés ainsi que du budget disponible.

(Second) Appel à projets en cours :

Le second appel à projets du programme avec un budget FEDER de 25 millions € est ouvert aux deux priorités thématiques du programme :

- **Axe 1 : Recherche et Innovation** (16 millions €)
- **Axe 5 : Environnement et Efficience de ressources** (9 millions €)

Cet appel à projet se déroule en deux phases :

- Première phase ouverte du **13 mars 2017** jusqu'au **31 mars 2017** à **12h00** (heure locale de Santander)

La première phase consiste à présenter le dossier de candidature au travers de l'application eSudoe (voir fiche 6 du guide Sudoe) en utilisant les modèles officiels à travers eSudoe. Ces candidatures seront co-instruites par les autorités nationales et par le secrétariat conjoint et feront l'objet d'une première sélection effectuée par le comité de programmation sur la base des critères d'admissibilité et de sélection de la première phase, détaillés dans la fiche 6 du guide Sudoe. Ainsi, les candidatures reçues feront l'objet de trois types de décision : projets inéligibles, proposition de projet non autorisée à passer à la seconde phase et proposition de projet autorisée à passer à la seconde phase.

- Seconde phase : **juillet-septembre 2017**

Les projets qui concourent dans cette seconde phase devront présenter un dossier de candidature (formulaire de candidature complet ainsi que les annexes correspondantes détaillées dans le fiche 6 du guide Sudoe). Le comité de programmation analysera les formulaires de candidature et prendra les décisions suivantes : projet inéligible, projet approuvé, projet approuvé sous conditions, projet non approuvé.

A la fin de chaque phase de sélection, une notification sera envoyée à chaque chef de file incluant la note globale obtenue pour chaque critère de sélection. Pour l'instruction des candidatures, seule la version envoyée dans la langue du chef de file fait foi.

Bénéficiaires potentiels : tous les organismes publics, privés avec ou sans but lucratif et entreprises (à l'exception des grandes entreprises) situés dans la zone éligible du programme Sudoe peuvent être bénéficiaires.

Dans le cadre du second appel à projets publié le 15 décembre 2016, un **évènement de networking** a été organisé **les 8 et 9 février 2017** à l'Hôtel Santemar (Santander, Espagne) afin de promouvoir la coopération et les échanges entre les bénéficiaires potentiels. Deux webinaires sont organisés en mars 2017 afin d'apporter des informations générales sur le second appel à projet et des informations pratiques sur l'application eSUDOE et la documentation à fournir. Les documents seront disponibles sur internet.

Séminaire de networking : <http://interreg-sudoe.eu/fra/programme/seminaire-de-networking-second-appel-a-projets>

Outils pour les bénéficiaires potentiels :

<http://interreg-sudoe.eu/fra/projets/outils-pour-les-beneficiaires-potentiels>

Texte officiel du deuxième appel à projets :

<https://www.interreg-sudoe.eu/contenidoDinamico/LibreriaFicheros/084EFA93-B1D2-E540-C523-D9A3161B9C4B.pdf>

Présentation de la candidature :

- Une version électronique : les formulaires et documents nécessaires pour présenter un dossier de candidature doivent être complétés et transmis à travers l'application informatique « eSudoe » : <http://interreg-sudoe.eu/fra/projets/presenter-mon-projet>
- Une version papier : Le dossier devra également être envoyé par courrier au secrétariat conjoint et rédigé, pour les deux phases, dans les langues des bénéficiaires qui prennent part au projet.

Afin de vous aider dans le montage de projet, le programme SUDOE a élaboré un guide expliquant les démarches à suivre concernant la proposition de projet et le formulaire de candidature, ainsi que toutes informations concernant le programme et les conditions de présentation des propositions : <http://interreg-sudoe.eu/fra/projets/comment-elaborer-un-projet>

Le programme SUDOE met également à disposition des bénéficiaires potentiels une bourse de projets afin de leur permettre de faire connaître leurs idées, de chercher des partenaires ou encore de proposer leur participation à un projet : <http://www.interreg-sudoe.eu/FRA/f/109/CONVOCATORIAS/Bolsa-de-Proyectos> .
Si vous souhaitez présenter votre idée de projet : <http://www.interreg-sudoe.eu/FRA/f/106/Los-Proyectos-SUDOE/Formulario-de-busqueda-de-beneficiarios> .

Par ailleurs, le programme dispose d'un formulaire d'assistance qui peut être rempli par les bénéficiaires potentiels et envoyé au secrétariat conjoint en cas de questions sur le montage de leurs projets : <http://interreg-sudoe.eu/contenidoDinamico/LibreriaFicheros/42AB70F3-4EEB-DD95-DA4D-AF7EA0E98C99.docx>

Qui sont les contacts clés du programme ?

- **AUTORITE DE GESTION : COMMUNAUTE AUTONOME DE CANTABRIE**

Juan Llanes Cavia

Direction générale de l'Economie des finances et de l'emploi

Plaza del Príncipe, n° 4, 2^a planta

39003 Santander, Espagne

Tél.: +34 942 31 84 20

Courriel : aug@interreg-sudoe.org

- **SECRETARIAT CONJOINT**

Isabelle Roger, Directrice

Plaza del Príncipe, n° 4, 1^a planta

39003 Santander, Espagne

Tél.: +34 942 23 83 62

Courriels : stcsudoe@interreg-sudoe.eu ou isabelle.roger@interreg-sudoe.eu

En France

- **PREFECTURE DE LA REGION OCCITANIE (LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES)**

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Mission Europe

1, place Saint-Étienne

31038 Toulouse Cedex 9

Tél : + 33 (0)5 34 45 33 55

Fabien Pichon

Courriels : fabien.pichon@occitanie.gouv.fr

Christel Genon

Courriels : christel.genon@occitanie.gouv.fr

- **REGION OCCITANIE (LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES)**

Direction des Affaires Européennes et de la Coopération décentralisée

Hôtel de Région

22, Boulevard du Maréchal Juin

31406 Toulouse cedex 9

Tél : +33 (0)5 61396721

Courriel : philippe.peries@laregion.fr

Pour plus d'informations

Site Internet du programme SUDOE : <http://www.interreg-sudoe.eu/FRA>

Programme opérationnel SUDOE 2014-2020 : <http://www.interreg-sudoe.eu/contenido-dinamico/libreria-ficheros/14900FF0-C5E1-2972-E7E6-694FECE27461.pdf>

Texte officiel du premier appel à projets : <http://interreg-sudoe.eu/contenidoDinamico/LibreriaFicheros/EE76F6CD-1464-6581-501D-049CE5F3993D.pdf>

Le Guide SUDOE, composé de 17 fiches : <http://www.interreg-sudoe.eu/fra/projets/comment-elaborer-un-projet>

Des séminaires de pré-lancement ont été organisés dans les Etats membres faisant partie du programme. Vous pouvez également retrouver les informations relatives à ces réunions, y compris les présentations Power Point des intervenants, sur le lien suivant: <http://www.interreg-sudoe.eu/FRA/d/180/SUDOE-2014-2020/Seminarios-de-pre-lanzamiento>